



Les chiffres clés des services de remplacement en Agriculture

Lors du recensement de l'agriculture, un peu plus d'un millier de chefs d'exploitation aquitains déclaraient avoir eu recours à un service de remplacement pour congés en 2009 ou 2010, soit 2% des chefs aquitains contre 6% au niveau national.

Ces services permettent à tout chef d'exploitation d'assurer la continuité et la pérennité de son exploitation. Sa présence, de façon continue, est particulièrement prégnante dans le secteur de l'élevage. En Aquitaine, les éleveurs (une exploitation régionale sur deux) regroupent les trois quarts des déclarants et des 22 000 jours ETP « consommés ».

Dans ce millier d'exploitations, la population familiale contribue fortement (80%) au besoin de main-d'oeuvre totale (2 000 UTA). Chef et premier coexploitant en assument la quasi-totalité. Une exploitation sur deux emploie des saisonniers ou occasionnels, une sur cinq du salariat permanent. Enfin, 5% des « remplacés » déclaraient adhérer à un groupement d'employeurs.

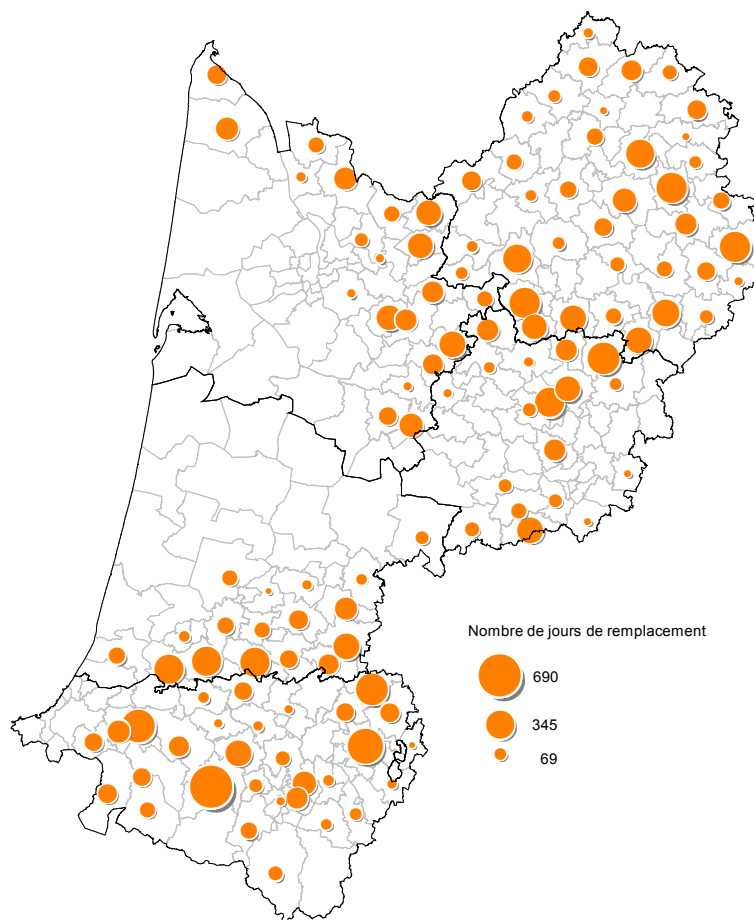
Si la durée moyenne de remplacement par exploitation s'établit à près de 22 jours, les deux tiers des chefs d'exploitations y recourent pour moins de 15 jours, pour le quart des journées totales utilisées. A l'opposé, les remplacements excédant 30 jours ne concernent que 15% des déclarants mais concentrent plus de la moitié de l'ensemble des journées comptabilisées.

Les moins de 40 ans représentent le tiers des journées de remplacement alors qu'ils ne rassemblent que 17% de l'ensemble des chefs d'exploitation. Côté effectif, leur plus forte présence dans la filière élevage explique en partie ce résultat. Côté nombre de jours, l'approche par sexe montre que les hommes de moins de 40 ans se font remplacer 20 jours en moyenne comme leurs aînés (hommes ou femmes). En revanche, chez les femmes de moins de 40 ans, la durée avoisine les 50 jours. Pour 6 sur 10, le remplacement est inférieur à 20 jours. Pour les autres, il frise les 100 jours. Soit la durée moyenne d'un congé post et prénatal...

Quelle que soit l'orientation agricole étudiée, le recours à un organisme de remplacement est privilégié près de neuf fois sur dix (85%). Le remplacement par embauche temporaire direct pèse peu, y compris dans les exploitations recourant déjà au salariat extérieur ou adhérant à un groupement d'employeurs. En Aquitaine, lors du recensement agricole, moins de la moitié des chefs d'exploitations « remplacés » déclaraient avoir bénéficié d'un crédit d'impôts, contre plus des trois quarts dans le restant de l'hexagone.

Les éleveurs recourent plus au remplacement

Répartition du nombre de jours de remplacement par canton



Le remplacement par Otex

	Effectif	Nombre de jours
Grandes cultures	64	1 523
Maraîchage et horticulture	14	430
Viticulture	132	3 192
Fruit	15	446
Bovins lait	248	4 255
Bovins viande	111	1 850
Bovins mixtes	20	326
Ovins, caprins	86	2 970
Granivores	130	3 462
Polyculture et polyélevage	192	3 410
Ensemble	1 012	21 864

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les grandes exploitations, plus de la moitié des effectifs et des journées de remplacement

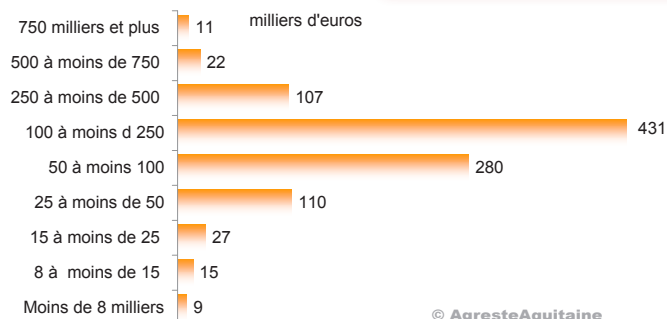
Champ : Exploitant ayant déclaré avoir recouru à un service de remplacement pour congé en 2009 ou 2010

Exploitation	Petites	Moyennes	Grandes
Dordogne	11	146	181
Gironde	9	35	127
Landes	5	34	84
Lot-et-Garonne	8	47	81
Pyrénées-Atlantiques	18	128	98
Aquitaine	51	390	571

Nombre de jours	Petites	Moyennes	Grandes
Dordogne	93	2 558	3 755
Gironde	305	764	2 592
Landes	86	1 105	2 054
Lot-et-Garonne	264	998	1 846
Pyrénées-Atlantiques	769	2 678	1 997
Aquitaine	1 517	8 103	12 244

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Répartition des exploitations aquitaines par tranche de PBS détaillée



© AgresteAquitaine

► **PBS** : potentiel de production des exploitations qui permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « **petites** », quand elle est inférieure à 25 000 euros, en « **moyennes** » quand elle est comprise entre 25 000 euros et 100 000 euros, en « **grandes** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

25 jours de remplacement chez les moins de 40 ans, contre 20 jours chez leurs aînés

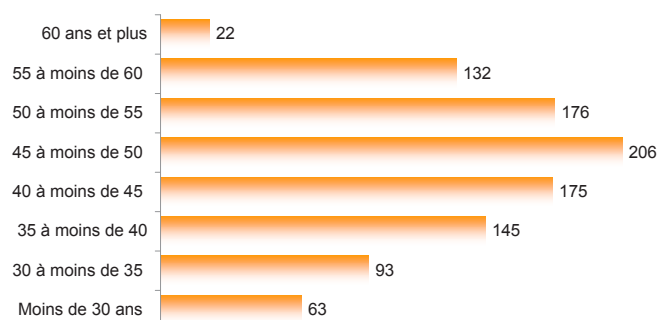
Champ : Exploitant ayant déclaré avoir recouru à un service de remplacement pour congé en 2009 ou 2010

Exploitation	Moins de 40 ans		Plus de 40 ans	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Dordogne	75	14	209	40
Gironde	50	14	84	23
Landes	32	0	75	16
Lot-et-Garonne	27	11	82	16
Pyrénées-Atlantiques	62	16	135	31
Aquitaine	246	55	585	126

Nombre de jours	Moins de 40 ans		Plus de 40 ans	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Dordogne	1 238	692	3 685	791
Gironde	1 155	476	1 618	412
Landes	827	0	1 813	605
Lot-et-Garonne	348	485	1 915	360
Pyrénées-Atlantiques	1 269	985	2 515	675
Aquitaine	4 837	2 638	11 546	2 843

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Répartition des chefs d'exploitations par tranche d'âge détaillée



© AgresteAquitaine

Recours au service de remplacement pour congés en 2009 ou 2010

- Les données présentées ne concernent que les chefs ou coexploitants ayant eu recours à un service de remplacement lors de leurs congés.
- « Congés » ne signifie pas uniquement vacances. Sont également retenus les exploitants ou coexploitants ayant fait appel à un service de remplacement pour problème de santé, congé de maternité ou paternité, période de formation.
- Le nombre de journées est calculé sur la base de 7 heures par jour et par personne (« journée-homme »).

En cas de remplacement, les deux tiers des « congés » n'excèdent pas 14 jours

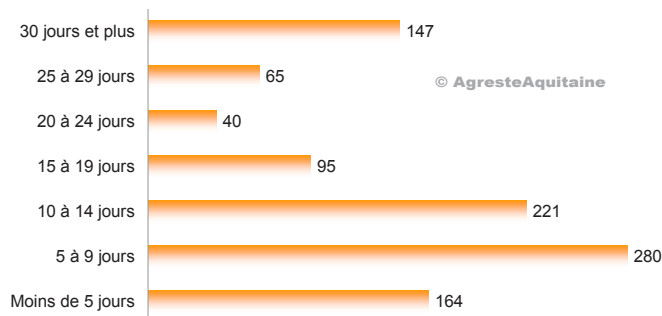
Champ : Exploitant ayant déclaré avoir recouru à un service de remplacement pour congé en 2009 ou 2010

Exploitation	Moins de 14 Jours	15 à 29 jours	Plus de 30 jours
Dordogne	246	53	39
Gironde	108	42	21
Landes	61	36	26
Lot-et-Garonne	83	30	23
Pyrénées-Atlantiques	167	39	38
Aquitaine	665	200	147

Nombre de jours	Moins de 14 Jours	15 à 29 jours	Plus de 30 jours
Dordogne	2 253	1 248	2 905
Gironde	980	978	1 703
Landes	451	856	1 938
Lot-et-Garonne	746	710	1 652
Pyrénées-Atlantiques	1 496	902	3 046
Aquitaine	5 926	4 694	11 244

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Répartition des exploitations aquitaines par tranche de jours de congés détaillée



En Aquitaine, les éleveurs représentent les trois quarts des effectifs recensés

Champ : Exploitant ayant déclaré avoir recouru à un service de remplacement pour congé en 2009 ou 2010

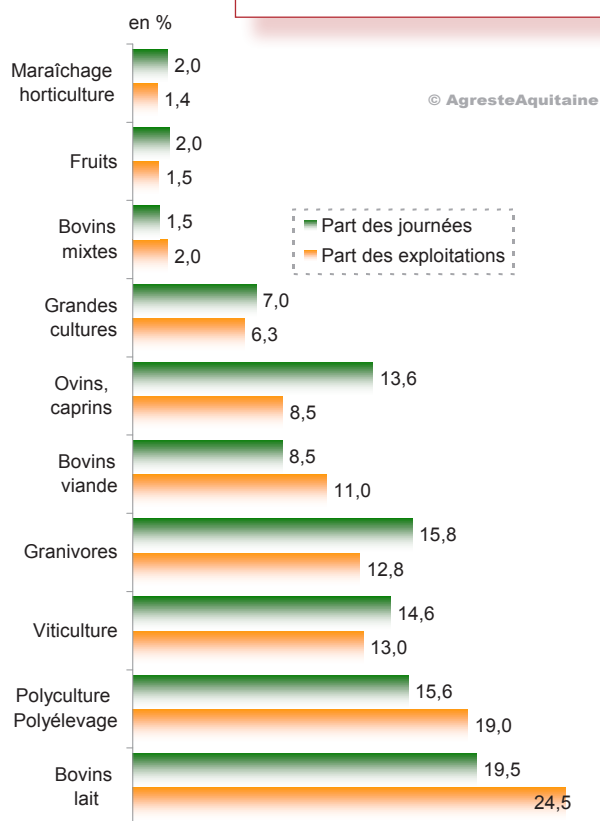
Exploitation	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques
Ensemble	338	171	123	136	244
Grandes cultures	14	4	12	18	16
Viticulture	24	90	2	11	5
Bovins lait	95	30	22	36	65
Bovins viande	73	11	0	9	18
Ovins, caprins	24	3	0	3	57
Granivores	28	14	48	12	28
Polyculture Polyélevage	65	12	38	34	43

Nombre de jours	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques
Ensemble	6 406	3 661	3 245	3 108	5 444
Grandes cultures	163	120	413	426	401
Viticulture	609	2 280	35	218	50
Bovins lait	1 748	365	494	638	1 010
Bovins viande	955	111	0	197	587
Ovins, caprins	946	147	0	34	1 843
Granivores	701	386	1 434	183	758
Polyculture Polyélevage	973	141	839	802	655

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

► **Note de lecture** : 24,5% des chefs d'exploitations aquitaines ayant eu recours au remplacement pour leurs congés sont des éleveurs de bovins lait. La somme de leurs journées remplacées représente 19,5% du total aquitain.

Répartition des exploitations et des journées remplacées par orientation économique



En Aquitaine, les organismes de remplacement sont privilégiés

Champ : Exploitant ayant déclaré avoir recouru à un service de remplacement pour congé en 2009 ou 2010

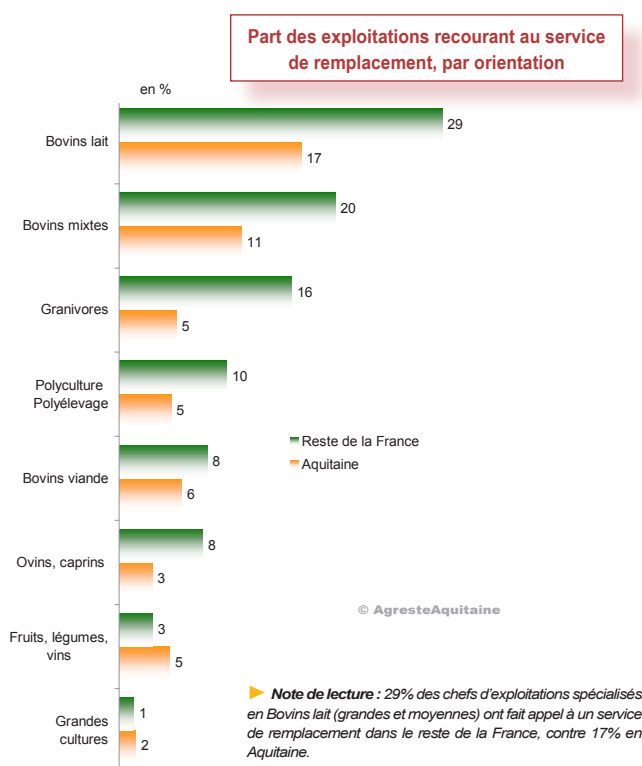
Exploitation	Organismes de remplacement	Emploi direct	Autres prestataires	Nombre de jours	Organismes de remplacement	Emploi direct	Autres prestataires
Dordogne	306	21	22	Dordogne	5 885	331	357
Gironde	139	30	8	Gironde	3 034	663	194
Landes	113	5	7	Landes	3 088	110	87
Lot-et-Garonne	114	24	6	Lot-et-Garonne	2 405	711	146
Pyrénées-Atlantiques	192	37	24	Pyrénées-Atlantiques	4 813	531	318
Aquitaine	864	117	67	Aquitaine	19 225	2 346	1 102

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

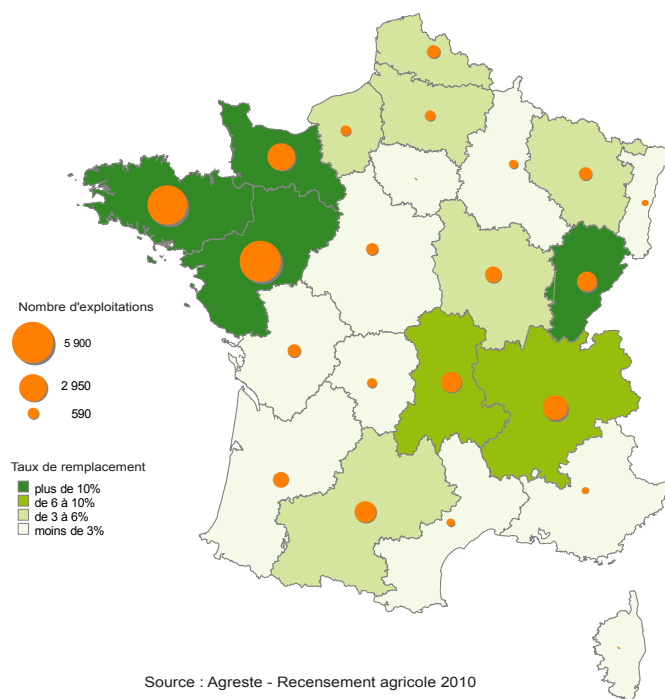
► **Note de lecture** : les exploitants ayant recouru à plusieurs types de remplacement pour des congés distincts expliquent la différence entre le nombre de répondants total (1 012) et la somme des exploitations par type de recours (1 048).

Les exploitants aquitains recourent moins au service de remplacement qu'ailleurs

Champ : Exploitant ayant déclaré avoir recouru à un service de remplacement pour congé en 2009 ou 2010



Nombre d'exploitations et taux de remplacement par région



Comment bénéficier du crédit d'impôt pour congé des exploitants agricoles ?

Mise à jour le 02.01.2014 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les exploitants agricoles, dont la présence permanente est indispensable au fonctionnement de l'exploitation, peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt sur les dépenses engagées pour assurer leur remplacement temporaire pendant leurs congés.

Les conditions pour y avoir droit sont : être une personne physique (exploitant individuel ou associé d'une société de personnes), fiscalement domiciliée en France, avoir des revenus imposés dans la catégorie des bénéfices agricoles (BA).

Le crédit d'impôt représente 50% des dépenses effectivement réalisées, dans la limite annuelle de 14 jours de remplacement.

Les dépenses donnant droit au crédit d'impôt (rémunération, charges sociales obligatoires...) doivent être strictement liées au remplacement temporaire pour congé annuel du chef de l'exploitation agricole : soit par emploi direct de salarié, soit par le recours à des personnes mises à disposition par un tiers.

Pour en savoir plus : <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F24460.xhtml>

© AGRESTE
2014

Prix : 2,50 €



Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Hervé DURAND
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Composition : SRISSET Aquitaine - Impression : Atelier Barbet de Jouy
Crédit photo : ©Philippe Bonde/Min.Agr.Fr/JA
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412